

Élections Conseil d'Administration de la Carpimko 2025

Collège des cotisants - Programme de l'Onsil



L'Onsil, au cœur de vos difficultés, en toute indépendance !

Pour une retraite équitable et une protection juste des IDEL

Une gestion solidaire... mais pas à notre détriment. L'Onsil défend une solidarité entre caisses qui respecte l'équilibre entre cotisations versées et droits acquis. Depuis 2007, certaines caisses à retraites élevées et peu de cotisants (notaires, pharmaciens...) ont été intégrées à la compensation interne. Nous exigeons que cette solidarité reste équitable.

Préserver l'indépendance de la CARPIMKO

Nous refusons que nos cotisations financent un régime général en difficulté. Nos 5 milliards d'euros de réserves, obtenus par nos efforts et au prix de fortes cotisations, d'une longue carence de 90 jours et d'une retraite trop tardive à 67 ans.

Non aux baisses de garanties

Depuis janvier 2025 nous subissons la suppression de la majoration pour conjoint à charge, la réduction pour enfants à charge, la fin de l'exonération de cotisations après 6 mois d'incapacité. Les IDEL doivent désormais souscrire des garanties privées sans revalorisation. L'Onsil dit non à toute nouvelle baisse de protection.

Informier et protéger les cotisants

Nous voulons une meilleure information sur les droits et une réduction des délais de prise en charge des situations de vie (grossesse, accident, maladie), souvent trop longs et sources de grandes difficultés financières.

Pour une retraite progressive et plus humaine

Nous proposons une retraite progressive basée sur les 5 meilleures années de cotisation, un départ possible à 64 ans avec 43 années de cotisation et une décote allégée, pour soulager les fins de carrière marquées par la pénibilité.

Créer un fonds de solidarité IDEL

Un fonds d'aide ponctuelle pour les IDEL en difficulté (maladie, drame familial...) permettrait d'éviter l'effondrement économique. Si la CARPIMKO est solidaire des autres caisses, soyons aussi solidaires entre cotisants.

Reconnaître la pénibilité du métier

Les IDEL partagent la charge des soignants hospitaliers mais doivent attendre 67 ans pour un départ à taux plein. TMS, burn-out, arrêts longs... la pénibilité est réelle. Un départ anticipé est plus juste et renforcerait l'attractivité du métier.

Revaloriser les pensions des IDEL

Aujourd'hui, un IDEL perçoit en moyenne 2 400 € nets par mois après 43 ans de cotisation. Avec l'augmentation prévue des taux de cotisation via le transfert partiel de la CSG, il est temps que les pensions soient revalorisées en fonction des efforts réels fournis par la profession.

Élections Conseil d'Administration de la Carpimko 2025

Collège des cotisants - Liste de l'Onsil

L'Onsil, la force d'agir, votez et faites pour notre liste !



Jérôme Ball Titulaire IDEL dans le 13



Roxane Gilli, Suppléante IDEL dans le 13



Nadine Vigne Titulaire IDEL dans le 13



Laurence Ménigault Suppléante IDEL dans le 31



Pascal Bardoux Titulaire IDEL dans le 80



Nathalie Paul Suppléante IDEL dans le 34



Marie Jouan Titulaire IDEL dans le 95



Sophie Sirop Suppléante IDEL dans le 13



Antoinette Tranchida Titulaire IDEL dans le 38



Isabelle Brun Suppléante IDEL dans le 30

Diane Braccagni Desobeau,
Présidente

Laurent Fromi,
Secrétaire général